

# Convention de soutien conjoint pour les «compagnies montantes»

Période 2010-2011

entre

**La Ville de Genève** (ci-après la Ville)  
représentée par  
Monsieur Patrice Mugny  
Conseiller administratif chargé du Département de la culture

**Le Canton de Genève** (ci-après le Canton)  
représenté par  
Monsieur Charles Beer  
Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

**La Fondation Pro Helvetia** (ci-après Pro Helvetia)  
représentée par  
Monsieur Pius Knüsel, Directeur  
Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

**L'association Neopost Ahrirt – Compagnie Foofwa d'Imobilité** (ci-après la Compagnie)  
représentée par  
Monsieur Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité, Directeur artistique  
Monsieur Fabio Bergamaschi, Membre du comité

## Préambule

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,  
considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens  
aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,  
s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de  
compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des  
compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard  
des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer  
une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens  
financiers constants pendant trois ans - ou deux ans dans certains cas - pour effectuer  
l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes  
en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus  
long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par  
ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative  
et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia apporte un  
soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées en dehors de leurs  
frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447);  
La loi sur l'administration des communes (B6 05),  
La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05),  
La loi sur les indemnités et les aides financières (D1 11)  
Les statuts de la Compagnie,

Vu

Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:

- une production régulière de spectacles,
- l'organisation de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, qui a le potentiel nécessaire pour s'imposer,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

### **Article 2 - Engagements financiers du Canton et de la Ville**

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 30'000 francs. Ce montant est alloué pour la création et la sensibilisation à la danse contemporaine. Un éventuel soutien complémentaire d'aide à une tournée exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande séparée de la part du bénéficiaire.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 50'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention de l'Etat et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention de l'Etat et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année, après remise des comptes de l'année précédente.

La Compagnie est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

### **Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia**

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 70'000 francs pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diem.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans certains cas particuliers, comme par exemple les tournées dans les régions où se trouvent les bureaux de liaison de la Fondation.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité du contrat.

#### **Article 4 - Réserves**

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

#### **Article 5 - Subventions en nature**

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

#### **Article 6 - Projet artistique de la Compagnie**

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier biennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

#### **Article 7 - Engagements de la Compagnie**

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins une œuvre chorégraphique qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès des écoles genevoises aux productions de la Compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à 8-10 reprises en au moins 5 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

#### **Article 8 - Autres sources de financement**

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

#### **Article 9 - Traitement des bénéficiaires et des pertes**

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 10 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la Compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie conserve 56 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

### **Article 10 - Rapport d'activités et comptes**

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton,
- tableau de bord (cf. annexe 3).

### **Article 11 - Echanges d'informations et suivi du contrat**

Au mois de septembre de chaque année, la Compagnie remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

Les partenaires de la convention se rencontreront en automne 2010 pour un échange d'informations.

### **Article 12 - Promotion des activités**

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie et/ou par les organisateurs, doit figurer de manière très visible la mention «Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et canton de Genève et de Pro Helvetia». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (adresses: cf. annexe 1).

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

### **Article 13 - Annonces de représentations à l'étranger**

La Compagnie Foofwa d'Immobilier s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses: cf. annexe 1).

### **Article 14 - Evaluation**

Début 2011, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2010 ainsi que des éléments connus de 2011. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2011. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine),
- le respect du plan financier biennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie,
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

### **Article 15 - Durée et renouvellement**

La convention est conclue pour une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin avril 2011 si la Compagnie sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2011. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

### **Article 16 - Résiliation**

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme. La même chose vaut si l'évaluation intermédiaire (automne 2010) montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

### **Article 17 - Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2010 après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève et Zurich le 1<sup>er</sup> mars 2010 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève:



**Patrice Mugny**  
Conseiller administratif chargé du  
département de la culture

Pour la République et Canton de Genève:



**Charles Beer**  
Conseiller d'Etat chargé du département  
de l'instruction publique, de la culture et du  
sport

Pour Pro Helvetia:



**Pius Knüsel**  
Directeur



**Andrew Holland**  
Chef de la division danse

Pour la Compagnie Foofwa d'Imobilité:



**Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité**  
Directeur artistique



**Fabio Bergamaschi**  
Membre du comité

## **Annexe 1**

### **Adresses et contacts**

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger:

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/rebs.html>

Adresses pour les logos:

- [www.ville-ge.ch/culture/services\\_ac/logos.html](http://www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html)
- envoi des logos sur demande ([culture@etat.ge.ch](mailto:culture@etat.ge.ch))
- [www.pro-helvetia.ch](http://www.pro-helvetia.ch)

Neopost Ahrrrt  
Compagnie Foofwa d'Imobilité  
Yann Aubert, Administrateur  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève  
Tél. : 022 548 31 94  
Tél: : 076 456 04 80  
Courriel: [yann@foofwa.com](mailto:yann@foofwa.com)

### **Coordonnées bancaires**

Les versements sont effectués sur le compte suivant:

Neopost Ahrrrt  
Compte postal 17-208663-5

## Annexe 2

### Projet artistique

## PROJET ARTISTIQUE POUR 2010-2011

### PROJETS 2010:

#### Création (production pour la scène):

##### « LaréduQ »

Une cabarette qui n'en est pas un. (Version entière et finale. Pour six danseurs)

LaréduQ : l'art éduque, l'art est du cul, la raie du cul.

LaréduQ est un Cabaret Voltaire et Rousseau, dansant et chantant avec humour les tabous de notre corps: le sexe, la scatologie, les rots et les pets.

LaréduQ est composé de 'dansongs', courts modules utilisant les plus simples et immédiats des outils: les sons et mouvements du corps humain.

LaréduQ est un **quatuor** commencé en 2007, montré en version courte à Genève, Frankfurt, Zurich en 2008 et 2009, qui sera complété en tant que **sextuor** en 2010 à Genève, Paris et Athènes.

Co-Production (négociation en cours):

- Neopost Ahrrrt,
- Centre National de la Danse CND, Paris
- Centre for Creative Writing & Theatre for Conflict Resolution, in Athens.

Concept et idées: Foofwa d'Imobilité avec l'assistance d'Antoine Lengo

Danse, voix et auto-costumage: Ruth Childs, Foofwa dit Mobilité, Michèle Gurtner, Isabelle Rigat, Pauline Wassermann (sixième danseur à déterminer).

Lumière: Jonathan O'Hear

Organisation, Coordination et Administration: Yann Aubert

Comptabilité: Corine Magnenat



## **Création (conférence dansée):**

### **«Terpsichore & Clio »**

#### **Le XXe siècle dansé à partir de Merce Cunningham**

Fort de son expérience de ses conférences dansées, Foofwa décide de faire une version plus personnelle et plus élaborée. Clio & Terpsichore est en quelque sorte une synthèse des deux genres de conférences dansées qu'il a données: les quatre volets des Tanzgeschichte(n) des 20ste Jahrhunderts avec Christina Thurner et les conférences sur Merce Cunningham (une fois avec Annie Suquet et une autre avec Banu Ogan).

Le titre rassemble la muse de l'histoire, Clio, et la muse de la danse, Terpsichore. Il veut aussi explorer les grands courants de la danse du XXe siècle à partir du travail de Merce Cunningham. D'une part parce que c'est l'œuvre de Merce que Foofwa connaît le mieux, d'autre part parce que Merce a lui-même couvert de son vivant la moitié du siècle passé. Et aussi parce que son travail fait référence aux anciens et qu'il a influencé tant de chorégraphes après lui. En comparant les styles d'autres figures importantes de la danse aux idées et chorégraphies de Merce, la conférence couvrira Isadora Duncan, Vaslav Nijinsky, Rudolf Laban, Martha Graham, les Post-Moderns et d'autres.

Cette conférence ne se donnera qu'en deux volets d'une heure chacun, pouvant se donner à la suite, séparé uniquement par une pause. La conférence dansée est pensée pour des non-initiés. Elle mélange des images et des formules simples à se rappeler sans être simpliste dans son propos. Les repères historiques seront mentionnés sans jamais être lourds. Elle se voudra pratique afin que le public puisse essayer et sentir les différents mouvements et états de corps. Elle convient par conséquent parfaitement aux élèves des écoles publiques.

Néanmoins son point de vue sera intéressant pour tout professionnel de la danse. En plus, Foofwa proposera des modules additionnels beaucoup plus pointus, pour toute université ou centre de danse intéressé par un développement des thèmes abordés.

Production: Neopost Ahrrrt

Concept et idées: Foofwa d'Imobilité

Lumière: Jonathan O'Hear

Organisation, coordination et administration: Yann Aubert

Comptabilité: Corine Magnenat

Cette conférence sur l'histoire de la danse à partir du travail de Merce Cunningham avec Foofwa d'Imobilité (le danseur emblématique de Merce Cunningham) est un projet qui a pris une toute autre ampleur depuis la mort du maître en 2009.

Il nous semble être un projet de médiation, parfait au niveau spatio-temporel (Foofwa d'Imobilité habitant à Genève et le décès de Merce Cunningham étant encore dans l'actualité).

Malheureusement ce projet pour les écoles genevoises n'est possible qu'avec une augmentation de la convention. Il est donc annulé dans le cadre de la CSC, pour éviter de présenter un budget irréaliste. Il pourra être remplacé à Genève, par des interventions plus traditionnelles comme celles que nous avons effectuées dans le post obligatoire en 2008 et 2009.

Etant donné le contexte (l'hommage international à Merce Cunningham et la grande présence à ce sujet de Foofwa dans la presse internationale, surtout française et américaine), ce projet a suscité l'intérêt des autorités d'un pays voisin. Malgré que nous le retirons aujourd'hui du budget de la CSC, nous ne perdons donc pas espoir de le réaliser. Nous allons également, avec le soutien d'un de nos mécènes, le proposer à certaines écoles privées de la région qui sont actives dans le domaine des arts.

### **Création (Pièce d'occasion):**

« 4810 » (Performance au sommet du Mont-Blanc à 4810 m)

Foofwa va faire la première performance de danse contemporaine au sommet du Mont-Blanc, défiant le froid et le manque d'oxygène, continuant ainsi ses recherches artistiques concernant le domaine du sport.

La performance sera filmée par des guides caméramans, spécialistes des films de montagne.

Le public entraîné (dans les deux sens du terme) au sommet, assistera en direct à ce moment unique et historique.

Les non-sportifs pourront voir la performance avec des jumelles d'une cabane alpine proche d'un téléphérique.

La préparation physique et l'organisation de cette expédition seront faites sous la direction experte de Sebastien Grossini (Préparateur physique diplômé et sportif de l'extrême) assisté par Yann Aubert (Administrateur de Neopost et «Entraîneur de sport de performance Swiss Olympic avec brevet fédéral »).

Co-Production:

- Neopost Ahrrrt
- PPC Physical Performance Concept (négociation en cours) en collaboration avec les guides de Chamonix

Concept et Chorégraphie: Foofwa d'Imobilité d'après une proposition de Yann Aubert

Direction technique de l'expédition et préparation physique: Sebastien Grossini (PPC)

Organisation générale coordination et administration: Yann Aubert

Comptabilité: Corine Magnenat

## **Représentations et tournées:**

Tournées des dernières créations suivantes :

- The Making of Spectacles (2008)
- Chore (2009)
- Musings (2009)

Représentations éventuelles du répertoire suivant :

- Benjamin de Bouillis (2005)
- Kilometrix.dancerun.4 (2003)
- BodyToys (2007)
- Muscliloques (2005)

... et des nouveaux spectacles créé en 2010 :

- LaréduQ
- Terpsichore & Clio

En pourparlers avec:

- Chore : The Kitchen New York, Le Grütli Genève
- Benjamin de Bouillis : Le Grütli Genève
- LaréduQ : Genève La Bâtie (création), Paris CND, Athènes, NY Chez Buschwik
- Kilometrix.dancerun.4: CCN Montpellier, NY
- Terpsichore & Clio et autres pièces du répertoires : CCN Rennes Bretagne
- The Making of Spectacles : Liban, Afrique du Sud, New York
- Atelier « live & Dance »: Mozambique

**ANNULÉ**

## Projets Particuliers :

### 1. « New York, Switzerland »

Echanges culturels entre la Suisse et New York

Dans le cadre des **Salons chorégraphiques**, continuité des soirées **Le Saloon – danse new yorkaise actuelle** à Genève, initiées en 2008.

Possibles présentations à Paris également.

Continuité également des soirées **The Chalet – current Swiss dance** à New York, initiées fin 2009.

### 2. « Locus Chorus »

Open source concepts and choreographies  
version 1.0 (BETA)

Des concepts et des projets chorégraphiques sont proposés et dirigés par Foofwa, en collaboration avec d'autres artistes et penseurs (Alan Sondheim, Antoine Lengo, Nicolas Rieben, Vincent Barras, etc.)

Ce projet comporte deux lieux. Le premier est la toile, l'internet. Il est international. Toute personne intéressée, depuis n'importe quel endroit dans le monde, peut composer, chorégrapier, créer des réponses et des variations à partir de ces propositions. Les réponses peuvent se faire par la vidéo ou le texte et être mise sur le site de Locus Chorus. Le dialogue peut être créatif ainsi que critique ou théorique.

Le deuxième lieu est matériel et local. Toute personne intéressée habitant ou de visite à Genève peut utiliser le studio Consuelo dans nos locaux de la Coulouvrenière, après demande et acceptation de Neopost Ahrrrt, pour travailler une réponse, une création en lien avec les concepts et chorégraphies proposés. De ce travail émane un texte ou une vidéo, qui est mise en ligne sur le site de Locus Chorus depuis la Coulouvrenière.

Tout le matériel, local et international, est supervisé par Foofwa et les collaborateurs mais il n'appartient à personne. Tout un chacun peut utiliser à des fins créatives (et non commerciales) n'importe quel objet artistique, critique ou théorique inclus dans Locus Chorus.

## **Projets de formation continue**

### **1. Classes quotidiennes gratuites pour danseur-euses professionnel-les**

Continuation des classes quotidiennes pendant des périodes particulières. On se concentre de plus en plus sur des classes de formation continue et de pédagogie pour professionnels et moins sur un temps d'entraînement. En outre, l'accent sera moins mis sur une couverture à l'année comme en 2006 et 2007, mais fera des périodes d'enseignement un peu plus intense, des temps forts : travail de l'alignement, travail sur la virtuosité, travail sur l'interprétation, etc.

### **2. Telepedagogia**

Ateliers de danse via internet

Formé du préfixe d'origine grec "tele" signifiant "loin" et du mot du grec ancien "paidagogia", composé de "enfant " et de "conduire, mener, élever" (La petite histoire raconte que le mot grec "paidagogia" désignait la personne (généralement un esclave) accompagnant les enfants sur le chemin de l'école et ceci afin d'éviter de mauvaises rencontres)

Telepedagogia est un système d'ateliers de danse via internet en temps direct. Ce système est en évolution, puisque et le côté technique d'enseignement à distance et le côté technologique qui permet ces sessions en temps réel sont en développement.

Jusqu'à présent, ces ateliers ont fait partie des activités de formation continue gratuite pour professionnels de Foofwa d'Imobilité / Neopost Ahrrrt et ils sont un développement des entraînements quotidiens pour professionnels initiés en 2005 et en même temps l'exploration d'une activité nouvelle rendue possible par les moyens de communication à distance (skype, livewebtv, etc.). Ils se déroulent entre New York et Genève, de deux façons: soit Foofwa enseigne depuis New York aux participants à Genève, soit Foofwa et les participants sont à Genève et un invité new-yorkais donne des exercices supplémentaires ou émet un commentaire sur le travail effectué à Genève.

## **Suite Telepedagogia**

En 2010, sont envisagés des partenariats avec le Centre National de la Danse à Pantin (Monique Barbaroux), possiblement avec le CND de Lyon également, le Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne (Boris Charmatz), dancetechTV de New York (Marlon Barros), Beyrouth (Omar Rajeh) et Le Caire (Karima Mansour).

Il est imaginable que des sessions d'ateliers se déroulent dans trois, voire quatre villes en même temps. Il pourra relier différents modules d'enseignement comme "ex.e.r.ce" de Mathilde Monnier à Montpellier ou celui du Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse, du CND ou celui de Dance New Amsterdam (DNA) à New York , à la Coulouvrenière à Genève.

Telepedagogia est aussi un système qui permet à des villes et des pays qui manquent de financement ou n'ont pas d'enseignement de danse régulier, de pouvoir avoir un suivi pédagogique sans avoir besoin de payer l'avion, l'hôtel et le séjour pour un pédagogue. Projet unique et affaire alléchante à suivre...

### **Projet d'archivage, de conservation et de publication:**

#### **Archives de Neopost Ahrirt**

Foofwa continuera à mettre sur internet et à produire des dvds de captations de danses et de vidéo-danses créées entre 1998 et 2008. L'idée est de pouvoir créer un catalogue vidéo accompagné de descriptions des projets et de commentaires.

### **Projet d'amélioration de la Coulouvrenière**

Continuation des travaux de rafraîchissement pour que le lieu de la Coulouvrenière soit un lieu déplus en plus adapté à la création et au travail de compagnies de danse contemporaine.

Continuation dans la recherche de solution avec la gérance de la Ville aux problèmes de chauffage (salle à 16° en hiver non adaptée au travail de la danse)

## PROJETS 2011:

### Création (production pour la scène):

#### **«Dance & Die » (quintet)**

« Dance & Die » sera créé en 2011 pour 5 danseurs extraordinaires qui ont marqué les années 90 dans la compagnie de Merce: Banu Ogan, Cheryl Therrien, Thomas Cayley, Ashley Chen et Foofwa d'Imobilité.

Production: Neopost Ahrrrt

Concept et idées: Foofwa d'Imobilité

Création Lumière: Jonathan O'Hear

Interprétations: Banu Ogan, Cheryl Therrien, Thomas Cayley, Ashley Chen,

Foofwa dit Mobilité

Organisation, Coordination et Administration: Yann Aubert

Comptabilité: Corine Magnenat

### **Représentations et tournées:**

Tournées des dernières créations suivantes :

- Dance & Die (2011)
- LaréduQ (2010)

**ANNULÉ**

- Terpsichore & Clio (2010)

Représentations éventuelles du répertoire suivant :

- Chore (2009)
- Musings (2009)
- The Making of Spectacles (2008)
- Benjamin de Bouillis (2005)
- Kilometrix.dancerun.4 (2003)
- BodyToys (2007)
- Musciloques (2005)

### **Représentations (sensibilisation/ médiation dans les école):**

**ANNULÉ**

Terpsichore & Clio (2010)

Foofwa souhaite présenter cette conférence dansée (suivie de workshops) dans les écoles genevoises et à l'Université de Genève.

Le projet est annulé dans le cadre la CSC, pour éviter de présenter un budget irréaliste. Il pourra être remplacé à Genève, par des interventions plus traditionnelles comme celles que nous avons effectuées dans le post obligatoire en 2008 et 2009.

### **Projets Particuliers :**

Continuation de

- « New York, Switzerland »
- « Locus Chorus »

(voir projet 2010)

### **Projets de formation continue :**

Continuation de:

- Classes quotidiennes gratuites pour danseur-euses professionnel-les ( en collaboration avec les Rencontres Professionnelles et FFPC)
- Telepedagogia

(voir projet 2010)



## Plan financier biennal

# NEOPOST AHRRT

Direction artistique: Foofwa d'Imobilité

p.18

	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>PRODUITS</b>	CHF	CHF
<i>Subventions de soutien conjoint</i>		
Etat de Genève	30'000.00	30'000.00
Ville de Genève	50'000.00	50'000.00
Pro Helvetia	70'000.00	70'000.00
<i>Total subventions de soutien conjoint</i>	<u>150'000.00</u>	<u>150'000.00</u>
<i>Autres subventions</i>		
Subvention	--	--
Subvention	--	--
<i>Total autres subventions</i>	<u>--</u>	<u>--</u>
<i>Dons</i>		
Don de la Loterie Romande	25'000.00	20'000.00
Don Corodis tournée	5'000.00	5'000.00
Don fondation	14'000.00	15'000.00
Dons divers	--	22'000.00
<i>Total dons</i>	<u>44'000.00</u>	<u>62'000.00</u>
<i>Subvention non-monétaire</i>		
Mise à disposition des locaux par la Ville de Genève	51'580.00	51'580.00
<i>Total subvention non-monétaire</i>	<u>51'580.00</u>	<u>51'580.00</u>
<i>Produits d'exploitation</i>		
Chiffre d'affaires lié à la création	31'200.00	30'000.00
Chiffre d'affaires lié aux tournées	51'000.00	60'000.00
Ren	--	
<i>Total produits d'exploitation</i>	<u>82'200.00</u>	<u>90'000.00</u>
<i>Produits divers</i>		
Prestations de services	--	--
Produits divers	--	--
<i>Total produits divers</i>	<u>--</u>	<u>--</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>327'780.00</b>	<b>353'580.00</b>

# NEOPOST AHRRT

Direction artistique: Foofwa d'Imobilité

p.19

	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>C H A R G E S</b>	CHF	CHF
<i>Charges de personnel</i>		
Frais de personnel administratif	4'505.15	7'626.55
Frais de personnel engagé pour la création	71'632.35	81'684.70
Frais de personnel engagé pour la tournées	83'406.20	101'559.35
Frais de personnel engagé pour la médiation	0.00	12'664.20
Frais de personnel autres projets	56'702.35	35'051.15
<i>Total charges de personnel</i>	<u>216'246.05</u>	<u>238'585.95</u>
<i>Charges de locaux</i>		
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève	51'580.00	51'580.00
Frais de locaux	6'600.00	6'600.00
<i>Total charges de locaux</i>	<u>58'180.00</u>	<u>58'180.00</u>
<i>Charges administratives</i>		
Honoraires et frais d'administration	12'285.00	12'285.00
<i>Total charges administratives</i>	<u>12'285.00</u>	<u>12'285.00</u>
<i>Charges d'exploitation</i>		
Frais de production liés aux créations	11'800.00	18'000.00
Frais de production liés aux tournées	14'650.00	22'000.00
Frais de production autres projets	13'000.00	3'250.00
<i>Total charges d'exploitation</i>	<u>39'450.00</u>	<u>43'250.00</u>
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Charges sur exercice précédent	--	--
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<i>Amortissements</i>		
Agencements et installations	1'670.00	1'670.00
<i>Total amortissements</i>	<u>1'670.00</u>	<u>1'670.00</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b><u>327'831.05</u></b>	<b><u>353'970.95</u></b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (perte)</b>	<b>-51.05</b>	<b>-390.95</b>

## Annexe 3

### Tableau de bord

Valeurs cibles	2010	2011
----------------	------	------

#### Indicateurs généraux

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	<b>2</b>		
	Nombre de personnes	<b>2</b>		
<b>Personnel intermittent</b>	Nombre de semaines par année (52 semaines à 100% (un poste))	<b>52</b>		
	Nombre de personnes	<b>6</b>		

#### Indicateurs d'activité

<b>Nombre de représentations</b>	Nombre total de représentations durant l'année	<b>33</b>		
<b>Nombre de productions</b>	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	<b>1</b>		
<b>Nombre de reprises</b>	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	<b>4</b>		
<b>Nombre de représentations en tournée</b>	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	<b>25</b>		
<b>Lieux</b>	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	<b>15</b>		
<b>Nombre de spectateurs</b>	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	<b>1600</b>		
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)	<b>5000</b>		
<b>Activités pédagogiques</b>	type d'activité/ Ateliers et Masterclasses (Suisse et étranger)	<b>6</b>		

### Indicateurs financiers

<b>Charges de production</b>	Charges de production+coproduction+accueil	<b>Cf. plan financier</b>		
<b>Charges de fonctionnement</b>	Charges totales - charges de production			
<b>Recettes propres</b>	Billetterie+autres recettes propres+dons divers			
<b>Subventions</b>	Subventions Etat+Ville+PH (y.c. subv. en nature)			
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres+subv. Etat+Ville+PH+autres recettes			
<b>Charges totales</b>	Charges totales y.c. amortissements			
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net			

### Ratios

<b>Part d'autofinancement</b>	Recettes propres/total recettes			
<b>Part de financement public</b>	Subventions/total recettes			
<b>Part des charges de production</b>	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales			
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement/charges totales			
<b>Taux de fréquentation</b>	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places	<b>80%</b>		
<b>Taux de rayonnement</b>	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année	<b>75%</b>		